



Edito

Notre civilisation fait face à un défi majeur de son histoire : maintenir une Terre habitable pour nos enfants, dans un contexte économique, environnemental et géopolitique tendu !

Afin de faire face au défi du changement climatique, la France souhaite poursuivre le développement de l'éolien terrestre avec pour objectif de porter sa puissance à 24,1 GW en 2023 dans sa Programmation Pluriannuelle de l'Energie de 2019 - 2013.

Développeurs en énergies renouvelables, passionnés d'environnement, nous avons de notre côté imaginé le projet éolien de la Plaine de Jouhé !

Le développement d'un parc éolien sur les communes de la Forêt-de-Tessé, Valde-laume et Lorigné a été initié par notre société en 2013.

La zone d'études présentée en page suivante, est localisée en limite départementale entre le sud des Deux-Sèvres et le nord de la Charente.

Les premiers résultats des études naturalistes, paysagères et acoustiques ont permis de définir les caractéristiques du parc en adéquation avec les enjeux du site préalablement identifiés. Ces résultats ainsi que la variante d'implantation retenue ont été successivement présentés aux mairies concernées en Juillet, Août et Octobre 2020.

Le projet éolien de la Plaine de Jouhé fournira de l'électricité propre et totalement renouvelable. Nous comptons sur vos convictions pour réussir localement une véritable transition énergétique.



La société

Créée en 2001, la société Volkswind France, développe, construit, exploite et réalise la maintenance de parcs éoliens. Elle emploie actuellement près de 50 personnes.



Les parcs développés par notre société alimentent l'équivalent des besoins énergétiques de la population d'une ville comme Nantes. Nous sommes par ailleurs n°1 Français des appels d'offres concernant la vente d'électricité d'origine éolienne en France !



L'énergie éolienne

L'énergie éolienne est totalement propre, réversible et sûre. Elle n'engage pas l'avenir des sites où elle s'installe, car une fois le parc éolien démantelé, l'intégralité de la surface redeviendra cultivable. Par ailleurs, l'arrêté ministériel du 22 juin 2020 vient renforcer les conditions de démantèlement et de recyclage des éoliennes en fin d'exploitation.

Après l'hydroélectricité, c'est l'énergie renouvelable la plus économique à produire (seulement 59,7€/MWh produit, c'est moitié moins cher que les centrales EPR).

L'énergie éolienne a couvert 8,8% de la consommation électrique nationale durant le premier semestre 2020. (source : RTE)



EXPOSITION

Dès que les conditions sanitaires le permettront, une exposition ouverte au public sera programmée.

Ce sera l'occasion de s'informer et d'échanger sur le projet.

Nous ne manquerons pas de vous tenir informés de la tenue de cette exposition!

Avec quelques jours d'avance, nous vous souhaitons de joyeuses fêtes et espérons que 2021 apportera de bonnes nouvelles et beaucoup de bonheur !

Donnez votre avis

Vos questions et vos remarques sont importantes.

Nom, Prénom :

Adresse :

Tél / mail :

Vos remarques / questions :

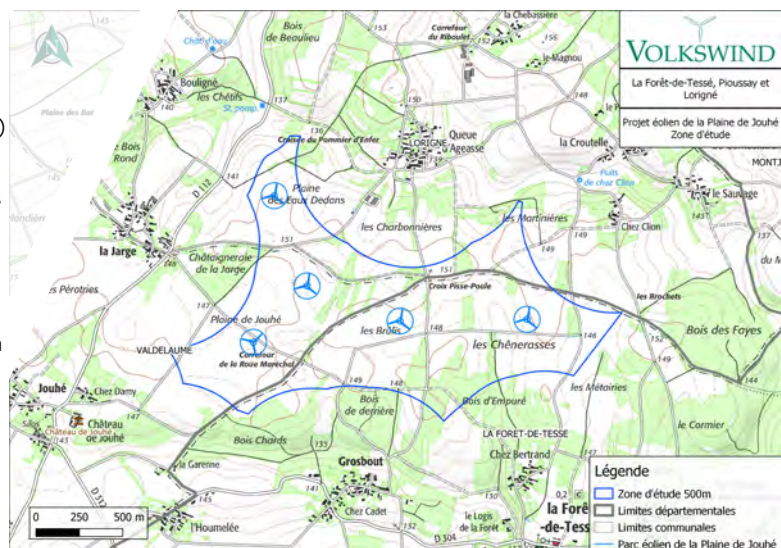
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Vous pouvez nous les transmettre par courrier ou par email
Volkswind - Aéroport de Limoges-Bellegarde 87100 LIMOGES
nicolas.bechet@volkswind.com

Présentation du projet

L'implantation optimale

- Se situe en Zone Favorable du Schéma Régional Eolien (SRE) de 2012.
- Permet un éloignement à plus de 600 mètres des habitations (réglementation minimale de 500 m).
- Est éloignée des zones de protection environnementales Natura 2000 et ZNIEFF.
- Est issue de l'étude de plusieurs variantes à partir d'un potentiel maximal de 10 éoliennes.
- La variante d'implantation retenue comporte 5 éoliennes avec une plage de puissance comprise entre 4,0 et 5,7 MW, soit une puissance totale du parc de 20 à 28,5 MW. La réduction du nombre d'éoliennes permet une meilleure intégration du projet dans son environnement.



Exemple pour un projet de 5 éoliennes de 4,2 MW chacune, c'est

11 725

Foyers alimentés
sans émission polluante
(chauffage inclus) selon la consommation
annuelle moyenne CRE 2018

194

Emplois créés

en Equivalent Temps Plein à l'échelle nationale,
dont 59 en Deux-Sèvres/Charente l'année de la construction.
Puis environ 3 emplois ETP sur le département
chaque année d'exploitation.
Source : Outil TETE (ADEME)

26 422

Tonnes de CO₂ évitées
chaque année (300g/KWh)
soit l'équivalent des émissions annuelles
moyennes de 17 928 voitures neuves
Source : INSEE

4 100 000 €

Pour les entreprises locales
(hôtellerie, restauration, BTP, travaux, réseaux, ...)

231 000 €

de retombées fiscales
par an estimées pour le bloc communal

Les différentes études menées ont permis de développer une optimisation du parc éolien efficace en terme de production électrique tout en respectant les enjeux du territoire.

Les étapes du projet

Pré faisabilité

- Analyse des contraintes
- Information aux mairies du potentiel de la zone
- Études de pré faisabilité

2017-2018

Instruction du projet

- Demande d'Autorisation Environnementale
- Enquête Publique

2021-2023

Construction

2024

Exploitation (20 à 40 ans)

- Production électrique
- Maintenance
- Visite du parc pour le public
- Mesures de réception acoustique

2025-2045

2046 ou +

Conception du projet
Expertises naturalistes,
paysagères et acoustiques

Compilation des résultats

- Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)
- Arrêté Préfectoral d'autorisation
- Demande de raccordement électrique
- Contrat d'achat d'électricité

- Démantèlement
- Garanties financières obligatoires par éolienne, selon le décret du 22 juin 2020
- Remise en état du site

Les études



Environnementale



Le bureau d'études NCA Environnement a été missionné en 2019 pour la réalisation de l'expertise environnementale sur la zone de projet.

Ce dossier vise à étudier l'ensemble de la Faune et la Flore constitutive du site durant une période minimale d'un an, permettant de couvrir l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces.

Une fois cet état initial réalisé, il constitue un socle de connaissances écologiques primordiales afin d'étudier et de proposer un projet éolien en équilibre avec son environnement. Les enjeux identifiés sur le site d'étude se concentrent principalement autour des haies et boisements. L'implantation optimale permet de s'éloigner de ces habitats à enjeux.

Durant l'exploitation du parc éolien, et sous le contrôle d'un inspecteur des installations classées ICPE, des suivis seront réalisés afin de s'assurer que le parc fonctionne dans le respect de la biodiversité locale.



Paysagère



Le cabinet d'études Laurent Couasnon travaille depuis Janvier 2020 à la réalisation du volet paysager de l'étude. Ce volet se compose de trois parties :

Pour commencer, l'état initial vise à comprendre comment s'organise le paysage actuel, quels en sont les enjeux paysagers afin de déterminer, notamment, sa capacité à accueillir un projet éolien.

En amont, un cadrage, cohérent avec l'environnement et raisonné, permet de définir le rayon de l'aire à étudier autour du projet.

S'en suit l'évaluation de la meilleure implantation des éoliennes. Différents scénarios sont comparés afin d'étudier l'implantation la plus adaptée au territoire.

Enfin, à partir d'une série de points de vue, représentatifs des enjeux paysagers mis en évidence dans l'état initial, des photomontages réalistes sont étudiés afin d'analyser le rendu du projet sur le paysage. Une série de mesures est ensuite préconisée dans le but de participer à l'intégration du parc éolien.



Acoustique

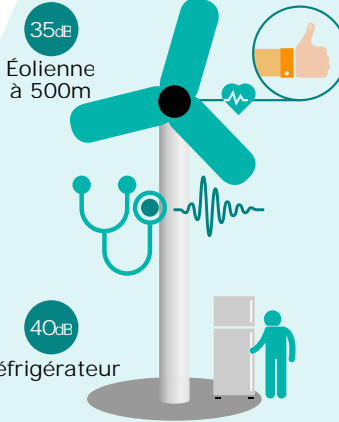


Le cabinet GAMBA est en charge du volet acoustique du projet. Pour cela, un expert est intervenu sur site pour réaliser des mesures sans les éoliennes, afin de déterminer le volume sonore existant.

Il modélise ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que le niveau perçu au niveau des habitations respecte la réglementation française, qui est à ce propos, la plus stricte en Europe. (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit).

Après construction des éoliennes, l'acousticien viendra faire de nouvelles mesures afin de vérifier que le parc éolien respecte la réglementation, auquel cas des mesures de bridages seront proposées. Ce suivi sera également transmis à l'inspecteur des installations classées ICPE pour contrôle.

L'énergie éolienne n'a pas d'impact sur la santé



source : UFC Que Choisir

Le son produit par les éoliennes mis hors de cause

Les émissions acoustiques audibles des éoliennes sont "très en deçà de celles de la vie courante". En tout état de cause, elles ne peuvent pas être à l'origine de troubles physiques.

Académie Nationale de Médecine, 3 mai 2017

Les infrasons sans risques

"Il n'existe pas de risque sanitaire pour les riverains spécifiquement liés à leur exposition à la part non audible des émissions sonores des éoliennes (infrasons)"

ANSES, 14 février 2017



Qu'est-ce qu'un dossier de demande d'Autorisation Environnementale ?

- Note de présentation non-technique - 50 pages
- Contenu réglementaire - 15 pages
- Lettre de demande d'Autorisation Environnementale - 70 pages
- Sommaire inversé et lexique - 10 pages

- Étude d'Impact sur l'environnement - 360 pages
- Volet paysager - 200 pages
- Volet acoustique - 100 pages
- Résumé non-technique - 30 pages

- Dossier administratif - 50 pages
- Étude de concertation - 200 pages
- Résumé non-technique - 30 pages
- Dossier Architecte - 30 pages

L'énergie éolienne

CO₂ Bilan carbone

Le vent est une ressource naturelle et inépuisable. La production d'énergie d'origine éolienne contribue à la réduction des émissions de gaz à effet de serre car elle ne génère ni déchet ni pollution.

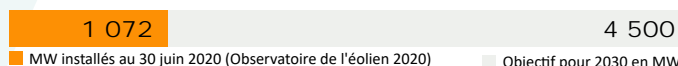
Selon l'ADEME, il faut moins d'un an d'exploitation pour compenser les émissions de CO₂ engendrées sur l'ensemble du cycle de vie de l'installation. Les années d'exploitation suivantes conduisent à un bilan carbone positif permettant de compenser d'autres émissions de CO₂.

Objectifs

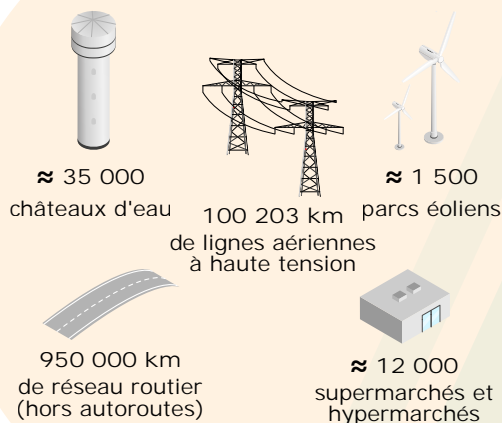
En France, l'objectif est d'installer 24 600 MW d'éolienne terrestre d'ici 2023. Au 30 juin 2020, seuls 17 128 MW ont été installés :



En région Nouvelle-Aquitaine, d'ici 2030 l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre 4 500 MW. Au 30 juin 2020, seuls 1 072 MW ont été installés :



Infrastructures en France



source : France Énergie Éolienne

Éolien et immobilier

L'implantation d'un parc éolien n'a aucun impact sur les critères de valorisation objective d'un bien (localisation, surface habitable, nombre de chambres, isolation, type de chauffage ...).

Différentes études immobilières menées ces dernières années montrent que les évolutions constatées sur le prix de l'immobilier à l'échelle locale sont avant tout influencées par les tendances nationales ainsi que par l'attractivité

de la commune (présences de services, terrains attractifs ...).

Par exemple, sur la commune de Saint-Fraigne (16), toutes les maisons du village de Breuil Seguin sont désormais habitées alors qu'elles ne l'étaient pas avant la construction des 6 éoliennes.

Ce village témoigne que cette énergie de proximité ne nuit ni à la location, ni à la vente des maisons, bien au contraire !

Acceptabilité

Les 3/4 des riverains et du grand public ont une image positive de l'éolien comme montre l'étude menée en septembre 2018 sur le thème " Quelle image avez-vous des éoliennes ? ".

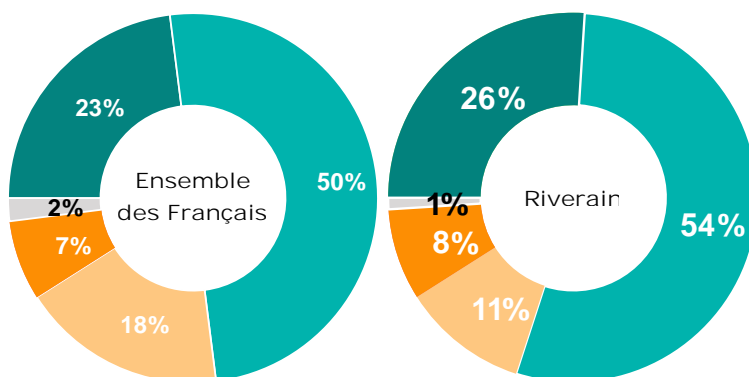


18-34 ans : 84%
35-49 ans : 78%



- Une très bonne image
- Une assez bonne image
- Une assez mauvaise image
- Une très mauvaise image
- Ne se prononce pas

52% des riverains opposés au moment de l'installation ont ensuite changé d'avis sur l'éolien



Site web | retrouvez toutes les informations du projet sur

www.parc-eolien-plaine-de-jouhe.fr

Vos contacts privilégiés

Nicolas BECHET

Chargé de développement

nicolas.bechet@volkswind.com

07.85.51.79.71

Julie CAZAUBON

Chef de projets

julie.cazaubon@volkswind.com

Julie HEMERY

Chargée d'études

julie.hemery@volkswind.com

Volkswind France

Centre Régional de Limoges

Aéroport de Limoges-Bellegarde

87100 LIMOGES

Téléphone : 05.55.48.38.97